



Environnement
Canada

Environment
Canada

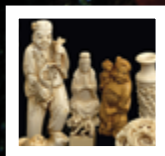
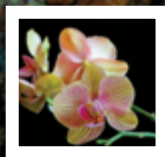
Voyagez-vous à l'étranger ou au Canada?



Apporterez-vous un souvenir, des articles ménagers ou personnels en franchissant les frontières internationales?

Si les articles que vous transportez ont des parties ou sont des produits dérivés des espèces en voie de disparition, vous pourriez avoir besoin de permis de la CITES pour les entrer au Canada ou les sortir.

- + Vous pourriez avoir besoin de permis en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour franchir les frontières internationales avec des animaux ou des plantes en voie de disparition.
- + Les permis sont requis pour les plantes ou les animaux vivants, ainsi que pour des parties ou des produits dérivés d'animaux et de plantes. Des permis pourraient être exigés si vous déménagez ou simplement si vous voyagez dans un autre pays avec des animaux ou des plantes.
- + Il pourrait exister des exemptions aux permis, par exemple :
 - un **souvenir touristique**
(p. ex., un bracelet de montre en peau d'Alligator Américain)
 - un **article personnel**
(p. ex., un manteau de fourrure de lynx, un sac à main en cuir de reptile en voie de disparition)
 - un **article à usage domestique**
(des articles déclarés lorsque vous immigriez ou émigrez)



www.ec.gc.ca/CITES
1-855-869-8670

Vérifiez avant de voyager.

Le pays importateur pourrait avoir des exigences ou des restrictions supplémentaires.

Canada